



PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/2026

Le vingt-quatre avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Montceaux-Ragny se sont réunis dans la salle du Conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A ...
BOUCHARD Louis	X		
DEGIOANNI Léopold		X	DYON Pascale
DUGUE Delphine	X		
DYON Pascale	X		
GUYONNET Béatrice		X	UNTERMAIER Cécile
MAUGARD Michel	X		
UNTERMAIER Cécile	X		

M. Michel MAUGARD a été élu (e) secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 20/03/2026 a été approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Mme Cécile UNTERMAIER, Maire.

1. Tarifs théâtre de verdure

Madame le Maire rappelle que l'entretien du théâtre de verdure implique des dépenses, et propose de remettre à jour les tarifs.

Considérant le besoin de mettre à jour les tarifs du théâtre de verdure afin de pouvoir le proposer à la location,

Le Conseil **approuve** à l'unanimité les tarifs suivants :

Location en journée 50 €/jour

Location journée et soirée 100 €

Il est entendu que l'association des Amis du Théâtre de Verdure de Montceaux-Ragny (ATVMR) est dispensée de ce tarif.

2. Adhésions RESTHEVER et CENBFC

Madame le Maire expose les prix ainsi que les raisons d'adhésion à deux associations : le RESTHEVER (réseau des théâtres de Verdure) et le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB).

Notamment exprimant le besoin de faire connaître le théâtre de verdure, et expliquant un possible partenariat avec le CENB pour un projet d'ORE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide le maintien des adhésions au CENB et au RESTHEVER

Vote un crédit de 60 € à l'article 6281 correspondant aux cotisations annuelles de la collectivité

3. Adhésion ATD71

Madame le Maire expose l'intérêt de l'Agence Technique Départementale 71 dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que le mode d'adhésion à l'ATD71.

Considérant l'absence de travaux prévus dans les années 2026, 2027 et 2028 car le projet sera la rénovation de la mairie,

Considérant que les dépenses de la commune doivent être strictement limitées pour pouvoir financer ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de ne pas renouveler l'adhésion à l'ATD 71.

4. Taux des taxes locales

Madame le maire rappelle qu'après 6 ans pendant lesquels les taux communaux des impôts locaux n'ont pas été augmentés, une augmentation de 3 % en 2025 avait été votée, étant entendu que cette augmentation serait suivie de 3% en 2026 également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE une augmentation des taux d'imposition communaux en 2026 de 3% pour le foncier et de 6% pour la taxe d'habitation.

Le taux des taxes s'établit comme suit :

- Taxes sur le foncier bâti : 33,18 %
- Taxes sur le foncier non bâti : 52,31 %
- Taxe d'habitation : 6,83 %

Produit fiscal attendu compte tenu de cette augmentation : 16 661 €

5. Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 56 802,38 €
- un déficit d'investissement cumulé de 10 853,59 €

soit un solde de 45 948,79 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve c/1068 : 10 853,59 €
- Résultat reporté en fonctionnement c/002 : 45 948,79 €

- Résultat reporté en investissement c/001 : - 10 853,59 €

6. Subventions aux associations

La commune est pleinement reconnaissante du travail bénévole effectué par chacune des associations, mais dans le contexte de financement de l'opération mairie, il est sage de surseoir à ces demandes le temps d'exécution des travaux.

Les contraintes budgétaires, les interrogations sur le déroulement des travaux, la situation avec la tendance déficitaire constatée, nous oblige à la prudence. Au même titre que nous cherchons les économies de tous les côtés, nous proposons de surseoir au versement annuel des subventions servies à différentes associations. Nous en reconnaissons le total mérite, nous les remercions de leur compréhension, sachant que si une difficulté survenait, nous serions en soutien de leurs actions. Il est donc proposé dans les circonstances de l'espèce de surseoir aux aides versées chaque année, le temps d'apprécier l'évolution budgétaire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition

7. Budget Prévisionnel

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal, **vote à l'unanimité** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 qui s'établissent comme suit :

- Investissement :
 - Dépenses : 152 841,48 €
 - Recettes : 152 841,48 €
- Fonctionnement :
 - Dépenses : 85 450,79 €
 - Recettes : 85 450,49 €

Date du prochain Conseil 24 juin à 19h30

Date des journées citoyennes : 26 avril et 17 mai

La séance est levée à 20h40